

Indicateur n°8 : Capacité théorique d'accueil par les modes de garde « formels » (accueil collectif, crèches familiales, crèches parentales, assistants maternels, salariés à domicile, écoles préélémentaires) – places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

La capacité théorique d'accueil rend compte du nombre de places offertes pour l'accueil des enfants de moins de trois ans par les modes de garde dits « formels ». Cette capacité théorique est rapportée à une demande d'accueil à un instant donné. La demande est définie simplement par le nombre d'enfants âgés de moins de trois ans. Au 1^{er} janvier 2008, ce nombre s'élève à 2 323 589 enfants en France métropolitaine.

La capacité d'accueil théorique correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de trois ans en accueil collectif, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et auprès de salariés à domicile. Elle ne tient donc pas compte de l'usage réel de ces places puisqu'une place peut exister mais ne pas être utilisée. Deux exceptions existent cependant pour lesquelles on ne connaît pas la capacité théorique qui est alors approchée par l'usage : le nombre de places d'accueil par les salariés à domicile est approché par le nombre d'enfants gardés et les places en préélémentaire offertes aux moins de trois ans sont approchées par le nombre d'enfants de deux ans effectivement scolarisés. Au total, la capacité d'accueil théorique ainsi obtenue est de l'ordre de 1 116 163 places au 31 décembre 2007 en France métropolitaine.

France Métropolitaine	2006		2007	
	Capacité théorique	Capacité pour 100 enfants de moins de trois ans	Capacité théorique	Capacité pour 100 enfants de moins de trois ans
Assistants maternels*	572 400	25,0	584 458	25,2
Accueil en EAJE (collectif, familial et parental)	318 838	13,9	329 825	14,2
Ecole maternelle	178 328	7,8	164 008	7,1
Salarié à domicile	36 812	1,6	37 872	1,6
Offre totale	1 106 378	48,3	1 116 163	48,0
Demande totale	2 290 639	-	2 323 589	-

Légende : * pour les assistants maternels, seules les places potentielles pour les enfants de moins de trois ans sont comptabilisées (cf. encadré méthodologique et indicateur de cadrage n°6).

Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), DEPP et INSEE.

Champ : France métropolitaine, y compris les EAJE non financées par la prestation de service unique.

Année des données : 2006 et 2007 sauf INSEE (1^{er} janvier 2007 et 1^{er} janvier 2008).

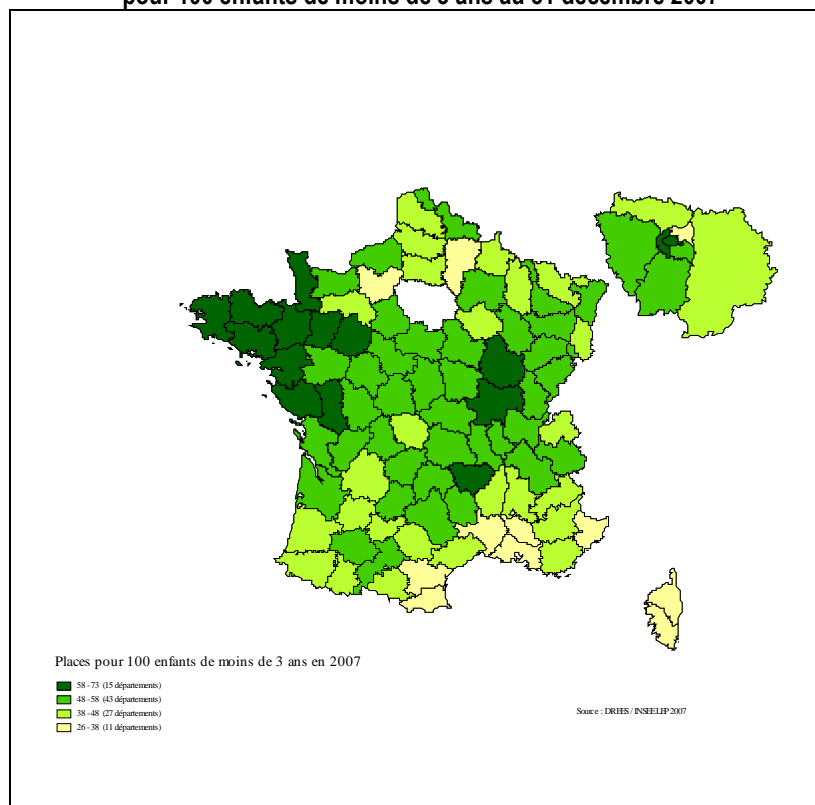
En 2007, sur le champ de la France métropolitaine, 48,0 places sont offertes par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de trois ans. L'accueil proposé par les assistants maternels se révèle prépondérant puisqu'il permettrait à lui seul d'assurer la garde d'un enfant de moins de trois ans sur quatre (25,2%). L'offre réalisée par les équipements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, crèches familiales et parentales) en fait le second contributeur susceptible de couvrir 14,2 % des enfants de moins de trois ans. Les places disponibles en école préélémentaire font de l'éducation nationale le troisième contributeur puisqu'elles couvrent environ un enfant de moins de trois ans sur 14 (7,1%). Les salariés à domicile ne jouent que marginalement dans le calcul de la capacité théorique d'accueil.

La comparaison des capacités d'accueil théoriques pour 100 enfants de moins de trois ans entre 2006 et 2007 met en évidence une légère diminution de la couverture opérée par l'offre d'accueil pour les jeunes enfants (- 0,3 point). Cette évolution est le fait d'une augmentation du nombre d'enfants de moins de trois ans (+ 33 000) que les modes de garde formels ne sont pas parvenus à compenser, en dépit de l'augmentation du nombre de places offertes (+ 9 800). D'un côté, on observe pour 100 enfants de moins de trois ans, une hausse du nombre de

places disponibles en établissement d'accueil du jeune enfant (+ 0,3 point) et chez les assistantes maternelles (+0,2 point). De l'autre côté, le nombre de places offertes par l'éducation nationale aux enfants de deux ans en école préélémentaire pour 100 enfants de moins de trois ans a très sensiblement diminué (-0,7 point).

En termes de répartition géographique, le potentiel total d'accueil varie de 26 à 73 places pour 100 enfants de moins de trois ans selon les départements. Un quart des départements a un potentiel inférieur à 43, un peu plus d'un quart a un potentiel compris entre 43 et 50, un quart a un potentiel compris entre 50 et 55, et un peu plus d'un quart des départements, les mieux dotés, a un potentiel supérieur ou égal à 55 pour 100 enfants de moins de trois ans.

Répartition géographique de la capacité théorique d'accueil hors du domicile pour 100 enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2007



Source : Cnaf/Drees/Insee.

Le grand Ouest, Paris, les Hauts-de-Seine, la partie est de la Bourgogne et la Haute-Loire ont les capacités d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de trois ans les plus élevées. Le pourtour méditerranéen, la Corse, l'Eure, l'Aisne et la Seine-Saint-Denis disposent des taux de couverture les plus faibles. Ces disparités départementales des capacités d'accueil payant des jeunes enfants hors du domicile peuvent en partie être expliquées par des facteurs historiques, sociaux ou économiques, mais aussi par la complémentarité avec les autres modes de garde.

Précisions méthodologiques de l'indicateur n° 8 :

L'observatoire de la petite enfance, piloté par la CNAF, a établi une méthodologie permettant d'approcher la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans.

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistants maternels (qui peuvent également garder des plus âgés), les établissements d'accueil collectif ou familial, les salariés à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des plus grands) et l'école maternelle. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, la capacité d'accueil théorique est approchée en mobilisant parfois des données sur l'accueil constaté.

C'est un souci de lisibilité de l'indicateur qui a conduit à retenir cette définition simple d'une capacité à un instant donné ne tenant pas compte de l'usage effectif de l'offre à la fois en termes d'accès ou même d'aménagements au cours de la journée. Ainsi, on ne tient pas compte du fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places en établissements préélémentaires, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2 -3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Dans ce cas, certains enfants peuvent occuper plusieurs places : à l'école le matin et chez l'assistante maternelle l'après-midi.

Pour l'accueil collectif et les crèches familiales, sont repris les agréments délivrés dans chaque département par les services du conseil général. Cette donnée est conforme à la notion de capacité d'accueil théorique. Toutefois, il n'est pas possible de disposer de cette information pour l'ensemble des modes de garde formels. Dans ce cas, on approche la capacité d'accueil théorique par le nombre de places effectivement occupées. Ainsi, le nombre de places en classes préélémentaires pour les enfants de moins de 3 ans et le nombre de places auprès de salariés à domicile correspond à celui effectivement observé pour l'année 2007.

Enfin, le nombre de places chez les assistants maternels réservées aux enfants de moins de trois ans n'est pas directement disponible. Il est obtenu en appliquant une clef de répartition sur le nombre de places total offertes par les assistants maternels issu de l'enquête PMI de la DREES. Ce nombre total de places correspond aux agréments délivrés dans chaque département par les services du conseil général pour l'ensemble des assistants maternels en activité (une partie des agréments recensés pouvant être le fait de personnes qui se sont en réalité retirées du marché du travail). La clef appliquée à ce nombre de places correspond à la part des cotisations sociales prises en charge par les Caf pour les enfants de moins de trois ans dans le total des cotisations sociales prises en charge par les Caf pour les enfants effectivement gardés par les assistants maternels au 31 décembre 2007. Elle est calculée – pour chaque département – à partir des données de la CNAF disponibles sur les familles percevant un complément mode de garde pour l'emploi d'un assistant maternel agréé.

Le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans a été calculé au niveau national pour l'année 2007 en utilisant le nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier 2008 fourni par l'INSEE. La plupart des données utilisées faisant référence à une situation au 31 décembre (agréments PMI, salariés à domicile) ou à la fin de l'année 2007 (le nombre de places à l'école maternelle pour les deux ans est celui de la rentrée 2007-2008), il a paru plus cohérent de rapporter l'offre ainsi calculée à un nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier 2008. Ceci n'est possible qu'au niveau national car cette donnée n'est pas disponible à l'été 2009 par département. Pour la réalisation de la carte, les données INSEE utilisées font donc référence à une situation au 1^{er} janvier 2007.